



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 décembre 2014

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sandrine CHAINHO, Philippe FAGOT, Henri VERNEREY, Daniel VANNIER, Olivier LARQUE, Sandrine PERROT, Léa LAROSA.

**Absents excusés** : Sabrina BAILLARD ayant donné pouvoir à Sandrine PERROT, Samuel DROMARD, Sonia GOUGET, Séverine ONILLON

**Secrétaire de séance** : Charles HARDY

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2014

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### Remboursement à EPF (Etablissement Public Foncier)

*Afin de faciliter l'acquisition des terrains du lieu dit « Rougemont » (après le château d'eau), la commune en 2011, en a confié l'achat à EPF. Ainsi cet organisme avance à la commune l'argent nécessaire dans des conditions très favorables de 1.5% d'intérêt sur les 4 premières années, puis 3% sur les années suivantes.*

Les acquisitions sont réalisées ou en cours.

*Arrivant au seuil des 4 années, la trésorerie Communale étant saine et excédentaire, Monsieur le Maire propose le remboursement des sommes avancées par EPF avant le passage à 3% d'intérêt, réalisant ainsi une économie substantielle.*

*La délibération porte donc sur l'accord pour se remboursement et l'inscription à cette fin, d'une somme de 45000€ au budget primitif 2015.*

*Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.*

### Participation de la Commune au contrat Territorial Jeunes (CTJ)

*Ce Contrat concerne le regroupement des communes de Thoraise, Boussière, Montferrand, Torpes et Chemaudin . Il porte sur un montant de 48000€ en règlement des prestations fournies par les Francas, au profit des ados (Mouvado)*

La part de CHEMAUDIN est de 11700€.

Les FRANCAS envisagent aujourd'hui une augmentation de ces tarifs pour 2015.

*Au regard de la conjoncture économique et des restrictions budgétaires actuelles et annoncées, les 5 communes rejettent cette possibilité.*

*La délibération porte sur l'accord donné au Maire pour refuser l'augmentation et exiger le maintien des mêmes prestations, au coût de 2014.*

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

Adhésion de la Commune au Groupement de commande de la CAGB, pour la fourniture de gaz et d'électricité.

*Afin de se mettre en conformité avec le droit européen, des évolutions législatives ont introduit l'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité, pour les consommateurs professionnels, en supprimant les tarifs réglementés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*Chemaudin bénéficiait jusqu'à ce jour des tarifs réglementés avec EDF et GRDF. En conséquence, nous devons avoir signé, avant l'échéance de disparition, un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de notre choix.*

*Afin de favoriser l'accès à des tarifs compétitifs, la CAGB propose d'adhérer à un groupement de commandes de communes qui se chargera de cet appel d'offre.*

*Le Conseil valide à l'unanimité cette adhésion au groupement de commande de la CAGB.*

Ligne de trésorerie

*Les années précédentes, la Commune avait recours à une ligne de trésorerie bancaire ayant pour objectif de couvrir des besoins ponctuels ou saisonniers résultant des éventuels décalages entre les sorties et les entrées de fonds. Elle est consentie par la banque pour une durée précise et dans la limite d'un certain plafond, à un taux très modeste. Nous ne l'avons quasiment pas utilisé en 2014.*

Au vu de la situation comptable positive de la Commune, le Maire propose de ne pas renouveler cette ligne de trésorerie en 2015.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

## Renégociation du prêt du Crédit Mutuel

*Lors des travaux du groupe scolaire, seul le Crédit Mutuel avait répondu à notre attente en nous octroyant un prêt de 500000€ au taux de 5.15%.*

Au regard des taux beaucoup plus faibles actuellement pratiqués, nous avons sollicité une renégociation. Malheureusement, le contrat prévoit des conditions drastiques et très pénalisantes en cas de remboursement anticipé. Le Crédit Mutuel a néanmoins consenti un « geste commercial » en portant le taux à 4.95%. Cela représente une économie modeste mais non négligeable de 20000€ environ.

La délibération porte sur l'acceptation d'un avenant ramenant le taux d'intérêt à 4.95%.

*Le conseil valide à l'unanimité cet avenant.*

## Nomination d'agents recenseurs

Le recensement de la population général est effectué tous les 5 ans.

Pour Chemaudin, le dernier remonte à 2010.

*Début 2015, le nouveau sera mis en œuvre sous la responsabilité d'Olivier LARQUE, Conseiller Municipal.*

La Commune sera divisée en 3 districts, répartis sur trois agents recenseurs, recrutés par nos soins parmi des volontaires.

Il s'agit de :

- Madame Brigitte DUCROS et sa fille Jessica (un district)
- Madame TEBAR
- Madame LEONARD

*Ces candidatures donneront lieu à un arrêté de nomination.*

*Une somme de 3100€ bruts a été alloué à la commune pour la rémunération de ces agents.*

*Le Conseil demande que le meilleur accueil leur soit réservé lors de leurs passages successifs.*

La délibération doit valider l'engagement au budget de cette somme de 3100€.

Le Conseil valide à l'unanimité ces nominations et l'engagement budgétaire.

Avenant au contrat individuel de la micro crèche.

*Il est apparu que la rédaction du contrat qui lie les parents à la micro crèche, présente une lacune. En effet, ce contrat a pour objectif de définir un engagement des familles sur deux paramètres conjoints:*

- [ la durée de présence de l'enfant
- [ la plage horaire de présence

*En effet, il ne peut être question d'entériner un principe de plages horaires « glissantes » qui aboutirait à une facturation quasi impossible.*

*D'autre part, la PMI exige le respect d'un effectif maximum de 9 enfants présents simultanément. Le non respect de la plage horaire sur laquelle la famille s'est engagée ne permet pas de garantir cet effectif maximum et complique notablement la gestion prévisionnelle du personnel.*

Il convient donc d'ajouter un avenant au règlement, stipulant que dorénavant seront facturées les heures dépassant le créneau horaire choisi, que ce soit en amont ou en aval de celui-ci.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet avenant.

Prix de l'affouage

*Le volume de bois disponible en affouage s'établit à 1050 stères.*

94 affouagistes sont inscrits.

*Les lots seront constitués de 10 stères à 7.5€ le stères, soit 75€ par lot.*

Le règlement de l'affouage 2015 insiste sur la nécessité pour chaque affouagiste de posséder une assurance en responsabilité civile.

Le Conseil valide à l'unanimité le tarif de 75€ par lot.

#### **Convention SIEVO pour contrôle des poteaux d'incendie**

*L'entretien et le contrôle des bornes d'incendie de la commune (une quarantaine) engagent la responsabilité du Maire. Les contrôles sont très techniques et réclament une réelle compétence.*

*Le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) propose d'assurer ces contrôles par une convention établie pour la durée du mandat. Le tarif est de 30€HT par borne contrôlée annuellement.*

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de cette convention.

Questions diverses

- *Le Maire informe le Conseil du devis du Cabinet ROBERT, d'un montant de 980€, pour assurer la procédure de modification simplifiée du PLU relative au déplacement*

*du chemin piéton longeant le lotissement Clos du Vallon, modification délibérée lors du Conseil Municipal précédent.*

- *Le Maire informe le Conseil de la signature du Bail concédé à Madame Corine LANDRY, kinésithérapeute, pour la location de la cellule commerciale de la place de la Mare. L'ouverture du cabinet est prévue pour le 2 janvier 2015. Une délibération doit entériner l'exonération des loyers de janvier et février (sur les montants HT), pour la réfection totale des peintures du local, assurée par elle-même.*

Le Conseil valide à l'unanimité cette exonération.

- *Le Maire informe le Conseil d'un arrêté donnant autorisation à la société SAREST de procéder à la vente des parcelles de terrains de « La croisée des Laves », avant même la fin des travaux de VRD primaires, à la condition qu'une caution bancaire du Crédit Mutuel garantisse l'achèvement total des travaux.*
- *Le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à la préfecture, demandant l'inscription du projet Croisée des Laves au dispositif Pinel.*
- *Le Maire informe le Conseil que la demande de permis de démolition de la maison de Monsieur DUVOIS est en cours.*
- *Le Maire informe le Conseil que l'animation du Repas des Séniors le 31 janvier 2015, sera assurée pour un cachet net de 350€.*
- *Le Conseil tient à féliciter Léa QUARTO pour la lettre de remerciements, peu banale, qu'elle nous a adressée suite à l'attribution d'une subvention communale, en soutien de ses activités sportives de haut niveau.*
- *A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les Directions Départementales du Territoire n'assureront plus le traitement des dossiers de demande de permis de construire ou d'aménager. Ce désengagement de l'état, fait passer ce service à la charge des communes.*

*La CAGB propose aujourd'hui aux communes d'assurer ce service dans des conditions financières exorbitantes ! La Commune devra prendre une décision avant fin février. La recherche d'autres solutions est en cours.*